



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 122486

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'expulsion collective de roms par la France, à l'été 2010. Le Conseil de l'Europe a récemment estimé que l'expulsion collective de roms décidée par le Président de la République et le Gouvernement à l'été 2010 était « discriminatoire » et « contraire à la dignité humaine » car basée sur l'origine ethnique des personnes concernées. Le Conseil de l'Europe évoque même une « violation aggravée des droits de l'Homme ». L'opposition n'a eu de cesse de dénoncer les dérives du Gouvernement qui stigmatise, depuis 2007, de nombreuses minorités vivant sur notre territoire, à rebours des principes humanistes et progressistes qui ont fait la grandeur de la République française jusqu'à ce jour. Il lui demande quelle est sa réaction à l'annonce de cette condamnation du Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122486

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12171

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)